

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

Ce document se trouve sur le site du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale : www.luttepauvrete.be

Les mots soulignés dans le texte sont des hyperliens qui donnent accès aux documents électroniques.

Table des matières

1.	INTRODUCTION	1			
2.	CONCERTATION ET COLLABORATIONS/PARTENARIATS AVEC DIVERS ACTEURS	2			
	2.1. Dialogue en vue du rapport bisannuel 2022-2023	2			
	2.2. Collaboration avec les administrations, les cabinets et les parlements	2			
	2.3. Collaboration avec les institutions de recherche	7			
	2.4. Collaboration avec les institutions des droits de l'homme	11			
	2.5. Collaboration avec les acteurs judiciaires	12			
	2.6. Collaboration avec d'autres acteurs	12			
3.	Avis et notes	14			
	3.1. Avis et notes à l'attention des autorités publiques et des autres acteurs de lutte contre la pauvreté 14				
	3.2. Contributions à des instances internationales				
	3.3. Intervention lors de journées d'études, de colloques et de plateformes	16			
4.	RECUEIL ET PUBLICATION DE LA JURISPRUDENCE	19			
5.	Information et Communication	20			
	5.1. Site internet	20			
	5.2. Activités du centre de documentation	20			
	5.3. Relations presse, stratégie médias et réseaux sociaux	20			
	5.4. Publications	21			
	5.5. Écho dans les médias	22			
6.	FONCTIONNEMENT INTERNE	23			
	6.1. Commission d'accompagnement	23			
	6.2. Comité de gestion	23			
	6.3. Équipe	23			
	6.4. Collaboration avec Unia et Myria	23			
Ann	NEXE 1: ACCORD DE COOPÉRATION	27			
۸۸۸	NEVE 2 · 2022 EN OUELOUES CHIEEDES	25			

1. Introduction

Dans ce rapport d'activités, nous donnons un aperçu des travaux du Service interfédéral de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

Nous espérons que le rapport d'activités donnera au lecteur un aperçu des travaux du Service et nous sommes heureux de vous renvoyer aux publications et au site web pour de plus amples informations. Ce matériel est à chaque fois le fruit d'une coopération et d'une concertation avec les personnes en situation de pauvreté, leurs associations et réseaux, et divers autres acteurs de la lutte contre la pauvreté. Nous tenons à les remercier pour leur contribution et cette coopération !

À la suite de la publication du Rapport bisannuel 2020-2021 'Solidarité et pauvreté' fin 2021, le Service a lancé un nouveau processus de concertation en vue du prochain Rapport 2022-2023. La Commission d'accompagnement du Service a choisi le thème de la dimension financière de la pauvreté. Le fait que les réunions de concertation aient à nouveau pu se dérouler en présentiel, en raison de la fin des mesures sanitaires liées aux COVID-19, a sans aucun doute été positif. Nous avons à nouveau pu compter sur le grand intérêt des associations dans lesquelles les personnes en pauvreté se rassemblent ainsi que des autres acteurs de la lutte contre la pauvreté pour participer à ces concertations ; à nouveau quelque 40 à 50 participants à chaque fois.

Entre-temps, le matériel des Rapports bisannuels a été présenté et débattu à plusieurs endroits. Pour le Rapport bisannuel 'Solidarité et pauvreté', cela s'est déroulé, entre autres, dans le cadre de la procédure de suivi, comme le prévoit l'Accord de coopération. Mais il faut également noter la pertinence du Rapport 'Durabilité et pauvreté - sous la forme de plusieurs présentations - compte tenu du débat actuel et des initiatives autour de la politique climatique, du suivi de l'Agenda 2023 de l'ONU et d'une transition juste.

Pendant la crise du COVID-19, le Service a attiré de différentes manières l'attention sur les personnes en situation de pauvreté ou de précarité d'existence, et a proposé des mesures politiques. En 2022 également, le Service a poursuivi ce rôle, notamment à la lumière de la crise liée à la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui s'en est suivie. Il l'a fait par le biais d'avis destinés aux décideurs politiques des différents niveaux de compétence, de notes et de rapports conjoints avec d'autres institutions des droits de l'homme, de contributions à la recherche et à l'analyse, de plusieurs articles de journaux et de nombreuses présentations dans différentes plateformes... Chaque fois avec ce message central de ne laisser personne de côté. Chaque fois sur la base des signaux, des idées et des propositions des personnes vivant en situation de pauvreté et de leurs associations et réseaux, ainsi que de divers autres acteurs de la lutte contre la pauvreté. Des collaborations que vous retrouverez tout au long de ce rapport d'activités...

Des hyperliens facilitent l'accès des lecteurs aux documents et informations pertinents.

2. Concertation et collaborations/partenariats avec divers acteurs

2.1. Dialogue en vue du rapport bisannuel 2022-2023

A la suite du processus de dialogue engagé dans le cadre du Rapport Général sur la Pauvreté, le Service s'est vu confier la mission d'organiser une concertation structurelle entre des personnes en situation de pauvreté et d'autres acteurs (professionnels de divers secteurs, universitaires, partenaires sociaux, responsables politiques), en étant particulièrement attentif à la participation des personnes en situation de pauvreté et de leurs associations. Ce dialogue, au cours duquel différentes formes de connaissances sont échangées, se déroule selon un cycle bisannuel, en vue de la publication des Rapports bisannuels du Service.

A la suite des échanges au sein de la Commission d'accompagnement du 21 février 2022, le thème 'La dimension financière de la pauvreté' a été choisi pour le Rapport bisannuel 2022-2023. Le 10 mai, une première réunion de concertation a eu lieu avec les associations dans lesquelles les personnes en situation de pauvreté se rassemblent, afin d'expliquer le choix du thème et d'explorer plusieurs de ses applications. Le 27 juin, une seconde réunion de concertation a eu lieu avec les associations dans lesquelles les personnes en situation de pauvreté se rassemblent afin de discuter des différentes thématiques relevées lors de la première rencontre. Sur base de ces deux premières réunions, le Service a dégagé différentes thématiques à approfondir lors de journées de concertation élargies à d'autres acteurs. Trois réunions ont donc eu lieu en septembre, novembre et décembre, avec pour thème, respectivement, 'Les inégalités face à la hausse des prix et à l'inflation', 'l'impact financier de la digitalisation, de la numérisation de la monnaie et de l'exclusion financière', et 'l'endettement'. L'approfondissement des deux autres thématiques, à savoir la lutte contre le non-recours aux droits ainsi que la thématique des revenus et des mesures d'aide et d'allocations se poursuit en 2023.

Grâce à la fin des mesures COVID, toutes les réunions ont pu se dérouler en présentiel, dans nos nouveaux locaux, à Eurostation. Entre 40 et 50 personnes y ont participé.

2.2. Collaboration avec les administrations, les cabinets et les parlements

En tant qu'institution interfédérale, le Service collabore avec des administrations, des cabinets et des parlements, dans divers domaines et à différents niveaux de pouvoir.

- Le 25 octobre, à l'initiative du ministre flamand de la Lutte contre la pauvreté, Benjamin Dalle, s'est tenue une réunion en vue de la relance de la Conférence interministérielle 'Intégration sociale, logement et politique des grandes villes' (CIM). Lors de cette réunion, un certain nombre d'accords ont été conclus concernant l'organisation de la CIM, il a été demandé au Service d'en assurer le Secrétariat et une réunion, ayant lieu le 24 janvier 2023, a été préparée. Le ministre flamand Dalle et la ministre fédérale de la Lutte contre la pauvreté, Karine Lalieux, assumeront la présidence de la CIM en 2023 et 2024, respectivement.
- Dans l'Accord de coopération du 12 mai 2014 sur le sans-abrisme et l'absence de chez-soi, les signataires s'engagent à collecter toutes les données objectives qu'ils mettront à la disposition les uns des autres, mais aussi du Service de lutte contre la pauvreté, en tant que point de collecte

commun. Le Service a organisé deux réunions de son groupe de travail interfédéral en 2022. La note du groupe de travail, concernant les propositions des éléments pour cartographier le sans-abrisme et l'absence-de-chez-soi en Belgique, a été actualisée. Entre-temps, des informations ont également été échangées sur les différents dénombrements organisés en Belgique.

- Lors de la préparation du quatrième plan fédéral de lutte contre la pauvreté, la ministre fédérale chargée de la lutte contre la pauvreté, Karine Lalieux, a demandé à plusieurs partenaires privilégiés, dont le Service, d'y apporter leur contribution. Dans ce contexte, le Service a soumis un <u>avis</u> au cabinet et au SPP Intégration sociale en 2021. Le <u>plan fédéral de lutte contre la pauvreté et l'inégalité</u> a été approuvé par le gouvernement fédéral le 15 juillet. Le nouveau plan a été présenté au Service et aux autres partenaires privilégiés lors d'une réunion au cabinet. La ministre a également présenté le plan lors d'une réunion du réseau des fonctionnaires fédéraux de lutte contre la pauvreté et de la Plateforme belge UE2020.
- Le Service est membre du réseau des responsables fédéraux de lutte contre la pauvreté et a participé,
 à ce titre, à une réunion de présentation du quatrième plan fédéral de lutte contre la pauvreté et à la préparation de la mise en œuvre et du suivi des actions.
- Le Service contribue au volet belge du cycle du Semestre européen. Il existe deux groupes de travail, pilotés au niveau fédéral, qui rassemblent des parties prenantes : la Plate-forme belge de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale EU 2020, coordonnée par le SPP Intégration sociale, et le groupe de travail 'indicateurs' coordonné par le SPF Sécurité sociale. La Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale UE 2020 s'est réunie quatre fois en 2022, dans le cadre, entre autres, des recommandations européennes relatives au revenu minimum et du quatrième plan fédéral de lutte contre la pauvreté. Le groupe de travail 'Indicateurs sociaux' assure le suivi des indicateurs utilisés par la Belgique dans le cadre du Semestre européen.
- Le 10 mars, le Service ainsi que plusieurs autres organisations a participé à une réunion avec la ministre fédérale de l'Energie, Tinne Van der Straeten, et la ministre fédérale de la Lutte contre la pauvreté, Karine Lalieux, pour une discussion sur les mesures prévues et éventuelles dans le contexte de la crise énergétique.
- En mai, le Premier ministre a mis en place un groupe d'experts chargé de formuler des propositions dans le contexte de la crise énergétique. Le Service a fourni aux huit experts ses deux derniers Rapports bisannuels 'Durabilité' et 'Solidarité' ainsi que son communiqué de presse du 14 mars demandant une collaboration interfédérale. Suite au Comité de concertation qui s'est réuni le 31 août dans le cadre de la crise énergétique, le même matériel a été transmis aux cabinets concernés.
- L'accord de gouvernement fédéral prévoit l'organisation d'une Conférence Nationale sur la transition juste afin de relever les défis d'une transition climatique inclusive. Le 24 mai 2022, La ministre fédérale du climat, Zakia Khattabi, a annoncé <u>les États généraux de la transition juste</u>. L'objectif de ces États généraux est de recueillir des contributions de points de vue différents pour préparer la Conférence Nationale. Le Service a été impliqué dans le processus depuis le début et contribue aux différentes composantes de différentes manières : remise du Rapport 'Durabilité' et du Rapport 'Solidarité' au Haut Comité pour la Transition Juste (24 universitaires), conseil sur la participation des citoyens en situation de pauvreté au panel de citoyens l'Agora pour une transition juste, contribution

sur les droits humains et la transition juste, participation à l'enquête de la ministre sur la transition juste, contribution et collaboration au Forum pour une transition juste (contribution de la société civile organisée). Le Service a eu plusieurs réunions à cet effet avec le cabinet, l'Institut fédéral pour le Développement Durable et les consultants impliqués.

- Sur base de son processus de concertation sur la durabilité et la pauvreté, le Service a collaboré à plusieurs reprises avec l'Institut Fédéral pour le Développement durable. L'Institut a sélectionné le Service comme SDG Voice 2020. Depuis lors, le Service participe à la préparation du SDG Forum (5 rencontres en 2022). Pendant le SDG Forum 2022 du 4 octobre, le Service a organisé un atelier basé sur les recommandations du Rapport bisannuel 2021-2022 sur le thème fiscalité, avec également l'input d'ATD Quart Monde. Dans un autre atelier, le Service a présenté sa contribution à l'enquête du Conseil fédéral du développement durable dans le cadre de l'examen national volontaire que la Belgique présentera en juillet 2023 au Forum politique de haut niveau (HLPF) des Nations unies.
- Le Service a participé aux tables rondes Climat organisées par la Ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal, Zakia Khattabi, autour de quatre thèmes : la fiscalité, la mobilité, l'énergie et l'économie circulaire. Ces tables rondes ont servi à actualiser la contribution fédérale au Plan national Energie Climat. Sur la base de sa contribution, le Service a également été invité à participer au panel de discussion lors de l'événement de clôture organisé pour la présentation des résultats de ces tables rondes Climat.
- Le Service a participé à la préparation du nouveau plan d'adaptation fédéral et national. Il a examiné *ex ante* les mesures d'adaptation fédérales proposées, en fonction de leur impact sur les situations de pauvreté. Une consultation publique sur l'<u>avant-projet</u> du gouvernement fédéral a été organisée en 2022.
- Le Service a présenté l'analyse et les recommandations du chapitre fiscalité du Rapport bisannuel 'Solidarité et pauvreté' au cabinet du ministre fédéral des Finances, Peter Van Peteghem, dans le cadre de la prochaine réforme fiscale.
- Le Service a mené une réflexion (07/09) avec le cabinet de la ministre fédérale de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste, Petra De Sutter, sur la possibilité d'un tarif social télécom. Le Service a fourni des données sur le contrôle de revenus lié à l'attribution du statut BIM afin de plaider en faveur d'un tarif social des télécommunications pour tous ses bénéficiaires, que ce soit sur base de leur statut ou de leur revenu.
- En février 2022, le livre <u>'Pauvreté et Justice en Belgique'</u>, une collaboration entre le SPP Intégration sociale et le SPF Justice, a été publié. Le Service a écrit le premier chapitre, basé sur ses travaux sur l'accès à la justice, et a été également membre du comité de pilotage.
- Le Service a fait partie du jury pour <u>le prix fédéral de lutte contre la pauvreté</u>, décerné le 6 décembre 2022.
- Le 10 mai 2022, le Service a été invité à participer à une réunion de réflexion sur la STIB et les questions de pauvreté, réunissant différents acteurs de lutte contre la pauvreté.
- Le Service a participé à deux réunions de <u>Horizontaal Permanent Armoede Overleg</u> (HPAO). C'est le lieu, créé par un décret, où se rencontrent les 'aandachtsambtenaren' de l'administration flamande,

le *Netwerk tegen Armoede* et quelques autres partenaires parmi lesquels le Service. Cette plateforme s'avère particulièrement intéressante pour faire connaître les travaux et publications du Service, dans le cadre de collaborations avec des administrations spécifiques.

- Le Service a rencontré le ministre flamand de la Lutte contre la Pauvreté, Benjamin Dalle, pour faire connaissance et présenter le travail interfédéral du Service.
- Le Service a participé à deux réunions de la Plateforme sur le sans-abrisme, organisée par l'administration flamande. En outre, il a pris part à deux rencontres du groupe de travail en vue du dénombrement local de situations de sans-abrisme et d'absence de chez-soi en Flandre.
- Depuis que des statistiques sociales sur la question de l'eau sont établies en Flandre, un groupe de contact 'règlement général de la vente d'eau', auquel le Service participe, est actif. Les nouveaux chiffres annuels ont été présentés au groupe, ce qui permet de se pencher sur la problématique et sur l'application de la réglementation sur le terrain.
- Un nouveau groupe de travail a été mis en place par l'Agence flamande de l'énergie (VEA) en 2019 pour évaluer les obligations publiques en matière d'énergie suite au déploiement des compteurs d'énergie numériques en Flandre. Le Service est membre de ce groupe de travail et a participé à 4 rencontres en 2022.
- Le Service participe en tant qu'expert au groupe de travail flamand 'Climat-Santé' au sein de *Vlaams Agentschap Zorg en Gezondheid*, créé à la demande de la ministre flamande du Bien-Être, de la Santé publique et de la Famille. Ce groupe de travail, chargé de soutenir et de conseiller les politiques, se concentre d'une part sur l'évaluation de l'impact du changement climatique sur la santé, en tenant compte des groupes vulnérables. D'autre part, il contribue à l'élaboration des stratégies de prévention nécessaires et à leur soutien, tant au niveau des soins de santé qu'à celui de la société. La réunion de lancement a eu lieu en 2022.
- Le Service a apporté une contribution dans le cadre de la Commission délibérative du Parlement francophone bruxellois sur la thématique 'Dans quelle mesure et de quelle manière les citoyennes et citoyens bruxellois envisagent-ils leur rôle dans la prévention, la communication, la gestion d'une crise et son évaluation ?'.
- En Fédération Wallonie-Bruxelles, le Service a poursuivi sa collaboration avec l'administration générale de l'Aide à la jeunesse, au sein du groupe Agora mis en place en 1998, à la suite de la demande de la Conférence interministérielle Intégration sociale aux Communautés d'évaluer leur décret en matière d'aide à la jeunesse afin d'éviter les placements pour raison de pauvreté et de préserver le lien parents-enfants.

La réforme de la <u>législation relative à la prévention</u>, <u>l'aide et la protection de la jeunesse</u>, adoptée en 2018, a continué à être au centre des réflexions d'Agora. L'objectif était d'analyser les implications du nouveau Code sur le maintien du lien entre parents et enfants. Le projet pour l'enfant en particulier, qui fait l'objet des articles 24 et 41 du Décret code, a été au cœur des discussions du groupe Agora en 2022. Le groupe a aussi procédé à la révision de la Charte encadrant le groupe Agora.

L'année 2022 a par ailleurs été marquée par la décision de retrait de la part de l'association LST du groupe Agora dans leur volonté de se centrer davantage sur l'accompagnement des familles

membres de leur association. Cette décision n'a pas remis en question l'existence du groupe Agora qui continue à recevoir le soutien de l'Administratrice générale de l'aide à la jeunesse et du Service de lutte contre la pauvreté.

- Toujours au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Service est devenu membre du Conseil de la Cellule de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales. Outre les quatre réunions du Conseil à proprement parlé, le Service a pris part à deux groupes de travail. L'un portant sur l'accompagnement méthodologique en vue de la publication d'un baromètre sur la pauvreté dénommé 'Zoom'- par la Cellule de lutte contre la pauvreté. Ce groupe de travail s'est réuni 4 fois. L'autre groupe de travail a consisté en un jury dans le cadre d'un appel à projets de la Cellule de lutte contre la pauvreté de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le Service a donc fait partie du jury et a procédé à l'examen des projets candidats à l'appel à projets et à leur cotation sur base de critères établis par les membres du Conseil de la Cellule.
- Dans la continuité du groupe de travail sur la précarité hydrique initié en 2020 par le cabinet du Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie et de la Démocratie participative, le Service a participé à différents types de réunions. Depuis 2021, le Service était également membre du comité d'accompagnement d'une étude qualitative approfondie sur la réalité de la précarité hydrique en Région de Bruxelles-Capitale, et s'est réuni au sein du comité d'accompagnement et d'ateliers portant sur cette étude. La dernière rencontre de ce comité d'accompagnement s'est tenue le 28 janvier 2022. L'ensemble de ces réunions ont contribué à la réforme de l'ordonnance relative à la politique de l'eau en Région de Bruxelles-Capitale, approuvée au Parlement bruxellois le 24 décembre 2021 et inscrit au Moniteur Belge le 17 janvier 2022. Par cette ordonnance, de nouvelles mesures sociales ont été instaurées parmi lesquelles une intervention sociale et une interdiction des coupures d'eau pour les usagers domestiques. Une réunion s'est tenue le 16 mai 2022, à l'initiative du cabinet du ministre, sur l'état d'avancement de l'arrêté relatif à l'intervention sociale pour l'eau.
- Suite à une réunion avec le cabinet du Premier Ministre wallon Elio Di Rupo et l'administration wallonne, le Service a transmis le matériel relatif au non-recours aux droits, sur base de ses différents travaux sur le sujet.
- Le Service a participé à une réflexion prospective sur la cohésion sociale en Wallonie dans 30 ans, menée par le Direction de la Cohésion sociale du SPW (DICS) en collaboration avec l'Institut Destrée. Cette formation-action s'est déroulée sous la forme de 5 séminaires durant lesquels les participants ont mis en pratique une méthode prospective pour élaborer de manière participative, avec d'autres parties prenantes de la DICS, une vision de la cohésion sociale, et plus particulièrement de l'accès aux droits fondamentaux (revenus, emploi, santé, énergie, logement, mobilité, ...), de la solidarité entre citoyens, de la justice sociale... en Wallonie à l'horizon 2050. Les résultats de cette réflexion prospective ont été présentés lors d'un événement organisé à Namur à l'occasion du trentième anniversaire de la DICS, le 1 décembre 2022.
- Dans le cadre de la procédure de suivi du Rapport bisannuel, le Service a présenté son rapport bisannuel 'Solidarité et Pauvreté' <u>au Parlement de la Communauté germanophone</u> le 22 juin.

2.3. Collaboration avec les institutions de recherche

Le Service rassemble du matériel d'étude qualitatif et quantitatif pour ensuite le diffuser à travers ses publications et son site internet. La démarche consiste également à soutenir la recherche dans les domaines de la pauvreté et l'exclusion sociale en Belgique. À cet effet, le Service soutient une série d'initiatives de recherche en prenant part aux comités d'accompagnement des projets concernés et en nouant des contacts avec des chercheurs.

Comités d'accompagnement et groupes de pilotage de projets de recherche

- Le Service est partenaire, avec HIVA-KULeuven et CRIDIS-UCL, dans la recherche 'Re-Invest.be', dans le cadre du programme de recherche Brain de la Politique scientifique fédérale (Belspo). La recherche a commencé en 2020 et durera quatre ans. Elle vise à étudier l'impact du degré d'investissement social (au sens large) sur la pauvreté, dans trois domaines (protection sociale, logement et santé) et selon trois perspectives. Le Service est responsable de la perspective socio-constructiviste, aux côtés de la perspective socio-économique de HIVA et de la perspective sociojuridique de CRIDIS.

Le Service apportera principalement son matériel - résultant de ses divers processus de concertation avec les personnes en situation de pauvreté et d'autres acteurs - autour des trois domaines dans le processus de recherche, afin qu'il puisse être repris par les partenaires de recherche. En 2022, le Service a travaillé sur un document décrivant l'avancement de son document sur la santé. Dans ce contexte, nous avons également mené des entretiens exploratoires individuels et collectifs autour de la santé mentale, au sein des associations où les personnes en situation de pauvreté s'expriment. De plus, la recherche Re-InVEST.be porte également sur la santé mentale et, en tant que tel, ce sujet n'a pas encore été traité par le Service en concertation. La note santé est en cours de finalisation.

En outre, le Service a l'intention de soumettre les résultats des partenaires de la recherche en cours à une concertation afin d'y réfléchir avec les personnes en situation de pauvreté et d'autres acteurs. À cette fin, le Service organise un groupe de concertation composé de représentants d'associations où les pauvres se rassemblent, d'autres associations de lutte contre la pauvreté et d'acteurs des trois domaines. Ce groupe de concertation s'est réuni quatre fois en 2022. Deux fois autour du thème de la protection sociale en tant qu'investissement ou chaîne sociale, avec un échange sur l'impact des allocations sociales les plus élevées sur les situations de pauvreté, et une discussion sur les résultats préliminaires de la recherche. Deux fois autour du thème de la santé mentale, pour présenter et enrichir les résultats préliminaires des entretiens exploratoires et approfondir le lien entre santé mentale et situations de pauvreté dans une approche d'investissement social. Chaque réunion de concertation a été minutieusement préparée avec les partenaires de recherche (bilatéralement et lors des séminaires) et les participants ont également eu l'occasion de préparer ensemble la réunion au préalable.

Un *Board Meeting* a eu lieu et des contributions ont été apportées au *Annual Network Report*. Tous les chercheurs se sont réunis lors d'une réunion d'intégration dans le cadre du *Work Package 1* sur la protection sociale.

- Le Service est membre du comité de pilotage de la <u>recherche Belmod</u>, un projet financé par la Commission européenne et coordonné par le SPF Sécurité sociale, qui a pour objectif d'améliorer l'accès à la protection sociale en Belgique- qui s'est réuni une fois en 2022. En outre, le Service organise la consultation des parties prenantes à la recherche Belmod, en collaboration avec le SPF Sécurité sociale et BAPN. Cette recherche vise à développer un examen des ressources qui serait à la fois perçu comme juste par les ayants-droits et qui rendrait à la fois l'identification de ces ayants droits plus simple et plus rapide. Les chercheurs du SPF Sécurité sociale veulent tenir compte de la connaissance et de l'expérience des personnes en situation de pauvreté et des autres acteurs actifs dans la lutte contre la pauvreté et contre le non-recours aux droits. Ils font appel au Service de lutte contre la pauvreté et le Réseau belge de lutte contre la pauvreté (BAPN) pour les soutenir dans l'organisation de cette participation. En 2022, le Service a organisé deux réunions des parties prenantes, à chaque fois minutieusement préparées avec les chercheurs et également par BAPN avec les réseaux régionaux de lutte contre la pauvreté. Le Service a contribué au <u>rapport final</u> de la recherche et a fait une présentation lors de la <u>conférence finale</u>.
- Le Service a publié fin décembre 2021 <u>une note présentant une analyse du (non-)recours au Hello Belgium Railpass</u>, accompagnée de la publication d'un <u>communiqué de presse</u>. La mesure du Hello Belgium Railpass avec une offre gratuite pour chaque habitant de la Belgique sur base du numéro de registre national a été une occasion unique d'évaluer le taux de recours, en croisant des données socio-économiques. En 2022, le Service a pu présenter cette initiative et les résultats de l'analyse du (non-)recours du Hello Belgium Railpass à plusieurs endroits. Dans chaque cas, nous avons fortement insisté sur l'importance et la nécessité d'une analyse et d'un suivi plus systématiques du (non-)recours des mesures gouvernementales.
- Membre du groupe d'utilisateurs de la <u>datawarehouse</u> « <u>Marché de l'emploi et protection sociale</u> » (Banque Carrefour de la Sécurité sociale). La datawarehouse 'Marché de l'emploi et protection sociale' est une base de données importante pour la recherche quantitative qui s'avère aussi particulièrement pertinente dans le cadre d'études longitudinales.
- Membre du comité d'accompagnement de la recherche « <u>Lutter contre la pauvreté en favorisant le recours aux mesures sociales par les ménages et les entreprises</u> » (TAKE), réalisée par l'UAntwerpen, l'ULiège, le Bureau du plan et le SPF Sécurité sociale, dans le cadre du programme BRAIN-be de la Politique scientifique fédérale.
- Membre du comité de pilotage du projet de recherche « <u>de rol van sociale restaurants binnen het vraagstuk van armoedebestrijding</u> » réalisé par la HOGENT. Ce projet examine la position des restaurants sociaux, comme pratique durable dans la politique de lutte contre la pauvreté, dans le cadre de la réalisation du droit à l'alimentation pour les personnes en situation de vulnérabilité avec une approche fondée sur les droits. Le comité de pilotage s'est réuni une fois.
- Membre du groupe de pilotage de la 'Wetenschappelijk onderzoek naar een Vlaamse indicatorenset om omgevingsfactoren en beleidsevaluatie inzake armoede te meten' ('Recherche scientifique sur un ensemble d'indicateurs flamands pour mesurer les facteurs environnementaux et l'évaluation des politiques sur la pauvreté'), (VISA: Vlaamse IndicatorenSet Armoede), menée par l'Université d'Anvers Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck et CEBUD. Le comité de pilotage s'est réuni une fois.

- Membre du comité de pilotage dans le cadre de l'enquête sur les <u>enfants et jeunes placés en I.P.P.J.</u>, une initiative de la <u>Commission nationale des droits de l'enfant</u> (CNDE), pour donner suite à la <u>publication des indicateurs nationaux relatifs aux droits de l'enfant</u>. Afin de compléter ces indicateurs avec des données relatives aux enfants et jeunes en situation de migration ainsi que ceux se trouvant en institution communautaire, la CNDE a réalisé des enquêtes spécifiquement consacrées auxdits groupes. Le rapport a été finalisé en 2022.
- Membre du comité d'accompagnement du projet d'études 'Homelessness trajectories and non-takeup from a dynamic perspective' (TRAHOME) coordonné par Lucas – KULeuven, Ugent et UCL. Et coorganisateur d'une journée de mise en réseau des chercheurs autour du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi.
- Membre du comité de pilotage de l'ouvrage scientifique '<u>Justice & Pauvreté</u>', à la demande du SPF Justice et du SPP Intégration Sociale. Le Service a également rédigé un article dans le livre qui a été publié le 17 février 2022.
- Le Service assure le soutien des réunions du <u>Groupe Interuniversitaire Recherche et Pauvreté</u> (GIReP), un partenariat de chercheurs sur la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Membre du Groupe du réseau du projet 'Foodcare', de l'AP Haute Ecole d'Anvers. Ce projet de recherche multidisciplinaire s'étend de 2020 à 2024 et étudie comment l'accès à une alimentation de qualité peut être amélioré pour les groupes cibles vulnérables à Anvers en renforçant les partenaires pratiques dans le traitement de ce sujet. En 2022, le Service a participé à une réunion de réseau qui a donné lieu à une réflexion critique sur les données préliminaires recueillies.
- Membre du comité directeur du projet de recherche SWVG (Steunpunt Welzijn, Volksgezondheid en Gezin) 'MJP1_EF_05 Onderzoek naar de haalbaarheid van het ontwikkelen en het gebruik van een bijkomende indicator om armoede te monitoren op Vlaams niveau'. Ce projet de recherche s'étend du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 et vise à approfondir la recherche sur la faisabilité d'un indicateur de pauvreté supplémentaire et l'élaboration d'une proposition sur la façon dont il peut être construit. Ce faisant, les critères de qualité pour le développement d'indicateurs fiables et valides, l'applicabilité et la disponibilité des données sont pris en compte. Le groupe de pilotage s'est réuni trois fois. Le Service a également fourni un retour d'information sur le projet de rapport final, tant de <u>l'enquête Delphi que de l'étude de faisabilité</u>.
- Le Service est partenaire au projet de recherche du CREMIS (Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté) portant sur la reconnaissance des savoirs expérientiels dans la lutte contre la pauvreté au Québec et en Belgique. En 2022, le Service a participé à 3 séminaires visant l'échange de pratiques entre différents acteurs de lutte contre la pauvreté sur la valorisation des savoirs expérientiels, c'est-à-dire provenant des personnes en situation de pauvreté. Lors du deuxième séminaire, le 29 mars 2022, le Service a présenté aux partenaires son expérience relative au processus de concertation avec des associations dans lesquelles les personnes en situation de pauvreté se rassemblent et d'autres acteurs.
- Membre du comité de suivi du projet de recherche HELICON, un projet de recherche financé par BELSPO qui se déroule de 2021 à 2023 et qui vise à identifier les inégalités sociales et les effets sanitaires à long terme et indirects de la crise COVID-19. Le comité de suivi s'est réuni une fois en 2022.

- Le Service fait partie du comité d'accompagnement de la recherche 'Transfert de patrimoine selon le genre en cas de cohabitation légale, de mariage, de divorce et de décès en Belgique', organisée par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, à la demande de la Secrétaire d'État à l'Egalité des genres, Sarah Schlitz. Le comité s'est réuni une fois en 2022.
- Membre du comité de suivi du projet de recherche BE-PARADIS, un projet de recherche financé par BELSPO qui se déroule de 2019 à 2024 et qui vise à approfondir la manière dont les inégalités sont mesurées en Belgique. BE-PARADIS part du constat que, d'une part, les chiffres existants montrent un degré d'inégalité relativement faible et stable, alors que, d'autre part, il existe une perception répandue selon laquelle l'inégalité en Belgique s'accroît. Le comité de suivi s'est réuni une fois en 2022.
- Membre du groupe d'experts du CEBUD. Le groupe d'experts s'est réuni une fois en 2022, sur le soutien inconditionnel et la réglementation réduite.
- Membre du comité de référents pour l'Indicateur Synthétique d'Accès aux Droits Fondamentaux (ISADF) de l'IWEPS. Le comité s'est réuni une fois en 2022.
- Membre du comité de suivi de l'Etude prospective portant sur la pauvreté infantile commanditée par le Gouvernement wallon et menée conjointement par l'IWEPS et l'AVIQ. La mission de cette étude est de réfléchir à l'évolution du rôle des politiques régionales et communautaires sur la pauvreté infantile dans une démarche prospective exploratoire et s'appuyant sur une large participation. Le Gouvernement souhaite aboutir à des scénarios permettant d'établir plusieurs images de futurs possibles à l'horizon 2050. Six réunions ont eu lieu dans ce cadre.
- Membre du comité de pilotage de l'étude visant à soutenir la mise en place d'un organe de coordination pour l'évaluation de risques complexes dans le contexte du changement climatique (CCCRA-CC) pilotée par le SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire (DG Environnement). Trois rencontres ont eu lieu en 2022.
- *Contacts bilatéraux dans le cadre de recherches, de doctorats, colloques, etc.*
- Contribution à l'étude de HIVA sur le potentiel d'écologisation du système fiscal fédéral.
- Interview par AB-REOC sur le projet d'étude 'Une meilleure inclusion numérique de l'ensemble des consommateurs dans la société'.
- Échange autour de la fiscalité et de la pauvreté, avec les rédacteurs du *Gids op maatschappelijk qebied*.
- Interview dans le cadre d'une recherche sur le non-recours à la prime flamande pour le loyer.
- Participation à un sondage lancé par HEC Consulting chargé de mener une étude pour la CWAPE et son Service Régional de Médiation pour l'Energie (SRME) afin d'augmenter le recours au SRME.

2.4. Collaboration avec les institutions des droits de l'homme

Les législateurs ont confié au Service un mandat relatif à la protection des droits de l'homme. Ce mandat a été donné sur la base du constat que la pauvreté *porte atteinte à la dignité et aux droits égaux et inaliénables de tous les êtres humains* et de l'objectif commun que se sont fixés les législateurs, à savoir *la restauration des conditions de la dignité humaine et de l'exercice des droits de l'homme.* Le Service est chargé d'émettre des avis, de rédiger des rapports sur toute question relative à l'exercice effectif des droits de l'homme en lien avec la pauvreté ainsi qu'aux inégalités d'accès aux droits.

- En 2022, le Service a participé aux réunions mensuelles de la Plateforme droits de l'Homme. La Plateforme droits de l'Homme rassemble, sur une base volontaire, des institutions exerçant un mandat de protection des droits de l'homme (Collège des médiateurs fédéraux, Délégué général aux droits de l'enfant et Kinderrechtencommissaris, Centre interfédéral pour l'égalité des chances (Unia), Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Centre fédéral Migration (Myria), Institut fédéral des Droits humains (IFDH), Autorité de protection des données, Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Ombudsman der Deutschsprachigen Gemeinschaft, Conseil central de surveillance pénitentiaire, Conseil supérieur de la justice ...). Elle a comme objectif d'analyser des problématiques qui concernent plusieurs institutions, de mobiliser adéquatement les compétences respectives de chaque institution et d'encourager la coopération entre institutions. Les membres ont, par exemple, échangé des expériences et des bonnes pratiques concernant leur coopération avec les parlementaires, et six institutions, parmi lesquelles le Service, ont rédigé conjointement un avis intitulé De la bonne pratique à la mesure de politique structurelle : propositions de politiques dans le cadre de l'accueil des Ukrainiens en fuite. Les membres ont également échangé des rapports et des comptes rendus de leurs propres travaux. Le Service a fait entre autres des présentations sur son Rapport bisannuel 'Solidarité et pauvreté', sur les questions et les actions consécutives aux inondations de juillet 2022, et sur son travail concernant l'énergie et la pauvreté.
- Le Service coopère régulièrement avec d'autres institutions de défense des droits de l'homme. En collaboration avec Myria, Unia, l'IFDH et l'Institut pour l'égalité des Femmes et de Hommes (IEFH), nous avons publié un communiqué de presse commun intitulé 'Guerre en Ukraine : ensemble vers une protection efficace des personnes en fuite'. Par la suite, avec IFDH, Unia, Myria, le Kinderrechtencommissariaat et le Délégué général aux droits de l'enfant, nous avons rendu l'avis De la bonne pratique à la politique structurelle : Propositions politiques sur l'exemple de l'accueil des Ukrainiens en fuite, simultanément avec un communiqué de presse. Nous avons également collaboré à un rapport parallèle pour le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et à un rapport parallèle pour le Comité européen des droits sociaux sur le droit du travail (voir le point 3.2).
- Le Service a été représenté à la session plénière de la Commission nationale des droits de l'enfant (CNDE).
- En tant que membre du <u>réseau européen des Institutions nationales des droits de l'homme</u> (ENNHRI/European Network of National Human Rights Institutions), le Service a participé à différents groupes de travail, plateformes, le General Assembly et enquêtes d'ENNHRI.

Depuis des années, le Service participe activement aux travaux du groupe dédié aux droits économiques et sociaux (Workgroup on Economic and Social Rights) et à une <u>Plateforme de coopération thématique qui réunit le Conseil de l'Europe, Equinet, la FRA et ENNHRI</u> en vue de souligner l'importance des droits économiques et sociaux en Europe (La Plateforme collaborative CdE-FRA-REINDH-EQUINET sur les droits sociaux et économiques). Le Groupe de travail sur les droits économiques et sociaux de ENNHRI s'est réuni plusieurs fois en ligne, entre autres concernant la manière dont les institutions de défense des droits de l'homme peuvent contribuer à la procédure de suivi de la Charte sociale européenne révisée, un outil de surveillance des droits de l'homme. En septembre, le groupe de travail s'est réuni à Bratislava en préparation de la Plate-forme collaborative CoE-FRA-ENNHRI-EQUINET sur les droits sociaux et économiques sur le thème de la coopération entre les institutions nationales des droits de l'homme et les centres pour l'égalité d'une part, et la société civile d'autre part, pour renforcer les droits sociaux en Europe.

2.5. Collaboration avec les acteurs judiciaires

- Dans le cadre de son projet 'Jurisprudence', le Service est assisté par un comité d'accompagnement, qui s'est réuni à trois reprises en 2022. Lors de cette réunion, les travaux du projet ont fait l'objet de discussions. Au sein du Comité d'accompagnement, des points de vue sont échangés quant à la pertinence et l'intérêt d'une jurisprudence donnée, et référence est faite à la doctrine ou à la jurisprudence associée. Le Comité, composé de professeurs d'université, de magistrats et d'avocats, relit les résumés rédigés par l'équipe du Service afin d'en garantir la qualité. Le Comité d'accompagnement a également relu le cahier de jurisprudence relatif à la mendicité.
- Le 5 décembre 2022, le Service a organisé la septième édition de sa journée de réflexion intitulée 'Le regard des magistrats sur la pauvreté' en collaboration avec l'Institut de formation judiciaire (IFJ). L'évènement s'est déroulé dans les locaux de l'IFJ. Une première série de présentations a porté sur la dette, la médiation de la dette et l'accès à la justice dans le contexte de l'endettement. Un deuxième bloc de présentations s'est concentré sur la mendicité parmi les populations Roms, ainsi que sur l'étude conjointe du Service et de l'IFDH relative à l'interdiction de la mendicité en Belgique dans le contexte de l'arrêt Lacatus. L'après-midi, des ateliers ont été organisés autour des thèmes abordés le matin. Une présentation finale a traité du lien entre la pauvreté et les droits de l'homme.

2.6. Collaboration avec d'autres acteurs

- Le Service a participé au groupe de travail FETA (Fair Energy Transition for All) coordonné par la Fondation Roi Baudouin (trois réunions), et a contribué à la rédaction du rapport belge de ce projet européen.
- Le Service a pris part au projet participatif <u>Transform</u>, une 'Application des principes de la recherche et innovation responsable à une initiative citoyenne sur un flux de matières en région de Bruxelles-Capitale, une application aux invendus alimentaires' coordonné par l'association Be Participation. Concrètement, le Service a pu mettre son expertise à disposition lors d'un atelier en avril, réunissant les autorités publiques ainsi que lors de l'atelier tripartite en octobre.

- Le Service a participé au groupe de travail sur la précarité hydrique, initié par la Fondation Roi Baudouin fin 2021. Le groupe a abordé spécifiquement le sujet des compteurs digitaux.
- En accord avec son mandat en tant que point de collecte général de données sur le sans-abrisme et l'absence de chez soi, le Service a également poursuivi sa collaboration avec la Fondation Roi Baudouin (FRB) dans le cadre de son initiative de comptage des situations de sans-abrisme et d'absence de chez-soi. Le Service a eu plusieurs contacts avec la FRB à ce sujet. La FRB participe également au groupe de travail interfédéral du Service.
- Le Service prend part aux réunions du groupe de travail Énergie et Pauvreté en Flandre (organisé par Fluvius, 2 réunions).
- Le Service a participé aux réunions la Plateforme sur la précarité énergétique (organisée par la Fondation Roi Baudouin).
- Participation à une table ronde sur la question des travailleurs indépendants en difficulté, organisée par la Fondation Roi Baudouin (25/05).
- Suivi des travaux du Kenniscentrum Vlaamse Steden sur l'automatisation des droits (6 rencontres).
- Le Service fait partie du groupe de travail 'Sociaal werk en rechtvaardige duurzaamheid', mis en place par SAAMO dans le cadre du plan d'action flamand Sterk Sociaal Werk.
- Le Service a participé, en tant qu'expert en inégalités', au Parlement des jeunes organisé par l'asbl Globelink. Il s'agit d'un évènement, sous forme de jeu de rôle et de discussions, où des centaines de jeunes, appartenant à 28 classes différentes, ont la possibilité de débattre autour d'un thème central. Cette année, le thème choisi était celui des inégalités.

3. Avis et notes

3.1. Avis et notes à l'attention des autorités publiques et des autres acteurs de lutte contre la pauvreté

Les avis suivants ont été préparés par le Service et ce, sur base de ses Rapports bisannuels et d'autres travaux :

- Le 18 janvier 2022, le Service a remis un <u>avis</u> sur l'avant-projet de loi portant réforme des tarifs sociaux relatifs aux services de communications électroniques, dans le cadre d'une consultation publique lancée par l'IBPT à l'initiative de la ministre fédérale des Télécommunications, Petra De Sutter.
- Dans le contexte de la crise énergétique, le Service a réitéré à plusieurs reprises ses recommandations aux décideurs politiques, en ce qui concerne le tarif social de l'énergie élargi mais aussi d'autres mesures possibles (voir également <u>le communiqué de presse du 14 mars</u> demandant une approche interfédérale de la crise énergétique, la nomination du groupe d'experts, le Comité de concertation du 30 août).
- Le 16 mars 2020, à la demande de la commission des Affaires sociales, de l'Emploi et des Pensions de la Chambre des représentants, le Service a rédigé un avis concernant la proposition de loi modifiant diverses dispositions relatives à une meilleure utilisation de la prime d'installation.
- Le 20 avril 2022, le Service a remis un avis sous forme de tableau au cabinet du ministre bruxellois pour l'Environnement, Alain Maron, dans le cadre du groupe de travail sur la précarité hydrique. Ce tableau, initié par le cabinet du ministre et complété par les partenaires au groupe de travail dont le Service, reprenait une série d'indicateurs potentiels pour mieux mesurer la précarité hydrique en Région de Bruxelles-Capitale.
- Le 1^{er} août 2022, le Service a donné son input au Forum des jeunes concernant une modification de la Loi du 31.07.22 concernant le droit à l'intégration sociale, dans le but d'alimenter l'avis du Forum sur la question des allocations familiales touchées par les jeunes.
- À la demande de VREG, le Service, en collaboration avec Netwerk tegen armoede et SAAMO, a élaboré une note autour de l'accès à l'eau, dans le cadre de l'application d'une directive européenne sur le sujet : Avis commun du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, de SAAMO et de Netwerk tegen armoede sur 'het Besluit van de Vlaamse Regering met betrekking tot de kwaliteit, kwantiteit en levering van water bestemd voor menselijke consumptie' (29 août 2022).
- Le 14 septembre 2022, le Service a remis un avis au cabinet de la ministre fédérale des Télécommunications, Petra De Sutter, relatif à un forfait de base en télécommunications, sous forme de mail, étant donné les contacts précédents avec le cabinet concernant un éventuel tarif social telecom.

- Le 18 octobre 2022, le Service a remis un avis au cabinet du ministre wallon du Logement, Christophe Collignon, sur le projet d'arrêté relatif à l'octroi d'une allocation de loyer et d'un complément d'énergie à certains candidats à l'attribution d'un logement d'utilité Publique.
- Le Service a formulé une réponse, à la demande de contribution de la Commission européenne, concernant la recommandation sur le revenu minimum.
- Le Service a émis, conjointement avec l'IFDH, Unia, Myria, le *Kinderrechtencommissariaat* et le Délégué général aux droits de l'enfant, l'avis <u>De la bonne pratique aux mesures politiques structurelles</u>
 <u>Propositions politiques à partir de l'exemple de l'accueil des Ukrainiens fuyant leur pays.</u>

Nombre de ces notes et avis trouvent leur fondement dans les Rapports bisannuels du Service, dont le dernier en date est le Rapport 'Solidarité et pauvreté', publié en 2021. L'accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté prévoit une <u>procédure de suivi</u> dans laquelle le Rapport est remis aux différents gouvernements, parlements et organes d'avis. Une liste des différentes présentations et avis relatifs au Rapport est disponible sur le site du Service.

3.2. Contributions à des instances internationales

- Le Service a apporté une contribution dans le cadre de l'enquête d'Ennhri sur le Rule of Law.
- Sur la base de son Rapport bisannuel intitulé 'Durabilité et pauvreté', le Service a contribué à la consultation régionale sur le Développement durable et au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), qui a débouché sur un <u>General Comment on Sustainable</u> <u>Development and the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights;</u>
- En collaboration avec d'autres institutions de défense des droits de l'homme, le Service a contribué au suivi des progrès accomplis en ce qui concerne les obligations en matière de droits de l'homme souscrites par la Belgique, en publiant des rapports parallèles aux rapports nationaux :
 - Rapport parallèle pour le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (83e session 8e rapport périodique de la Belgique) par l'Institut fédéral pour la protection et la promotion des droits humains, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale et le Conseil central de surveillance pénitentiaire. La contribution du Service est principalement basée sur la fiche les femmes sont-elles plus exposées à la pauvreté et à la précarité que les hommes ? dans la rubrique 'Faits et chiffres' de notre site internet;
 - Rapport o Rapport parallèle au Comité européen des Droits sociaux par l'Institut fédéral pour la protection et la promotion des droits humains, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Myria, et le Conseil central de surveillance pénitentiaire. Ce rapport traite du droit du travail et la contribution du Service est basée sur le chapitre 'Solidarité et travail' du Rapport bisannuel 'Solidarité et Pauvreté';

3.3. Intervention lors de journées d'études, de colloques et de plateformes

Le Service a contribué aux réflexions menées, via des interventions ou des participations à des panels ou des tables rondes :

- Présentation du Rapport bisannuel 'Solidarité et Pauvreté', Coffee Talk Unia Myria Service de lutte contre la pauvreté, 10/01.
- Présentation du Rapport bisannuel 'Solidarité et Pauvreté', Plateforme des droits de l'homme, 11/01.
- Présentation 'To leave no one behind', Bond Beter Leefmilieu, 18/01.
- Présentation '(Non-)take-up van de Hello Belgium Railpass', Cel Armoedebestrijding Stad en OCMW Gent, 20/01.
- Présentation 'Input from the Combat Poverty Service (Belgium) about Social protection in a COVID-19 response and recovery context', Ennhri-Webinar on sustainable recovery, The Danish Institute for Human Rights, 10/02.
- Présentation '(Non-)take-up van de Hello Belgium Railpass, Werkgroep Automatische Rechtentoekenning Kenniscentrum Vlaamse Steden, 11/02.
- Présentation du Rapport bisannuel 'Solidarité et Pauvreté', Werkgroep 'Energie en armoede' Fluvius, 17/02.
- Présentation du Rapport bisannuel 'Solidarité et Pauvreté', Plateforme belge de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 18/02.
- Présentation des travaux du Service et du Rapport bisannuel 'Solidarité et Pauvreté, SAAMO, 24/02.
- Présentation du Rapport bisannuel 'Solidarité et Pauvreté', Actiris, 24/02.
- Présentation du Rapport bisannuel 'Solidarité et Pauvreté' et de l'analyse du (non-)recours au Hello Belgium Railpass, HPAO, 07/03.
- Échange sur le Rapport bisannuel 'Solidarité et Pauvreté' avec S.M. la Reine Mathilde, 16/03.
- Cours 'Armoede en klimaatverandering', Permanente Vorming 'Armoede en Participatie' KULeuven en UGent, 28/03.
- Cours délivré 'Poverty and social exclusion in Belgium', Hogeschool Gent, 30/03.
- Présentation du projet jurisprudence, Netwerkevent over de rol van procesvoering in armoedebestrijding USAB, 22/04.
- Présentation du Rapport bisannuel 'Solidarité et Pauvreté' et réflexion autour de cette thématique, ATD Quart Monde, 23/04.
- Réflexion sur le doctorat de Heidi Degerickx, UGent, 29/04.
- Participation au panel 'COVID: De wereld herontdekt sociaal werk', Sociaalwerkconferentie, 05/05.
- Workshop 'Duurzame toekomst voor mensen in armoede', State of the region: inspiratie en ontmoeting AVANSA, 05/05.

- Participation au panel, State of the region: inspiratie en ontmoeting AVANSA, 05/05.
- Présentation de la recherche Re-InVEST.be, Coffee Talk Unia Myria Service de lutte contre la pauvreté, 13/06.
- Présentation 'Le non-recours aux droits et les pratiques d'automatisation en Belgique', Les Déjeuners des Observatoires ODENORE (Frankrijk), 13/06.
- Présentation du Rapport bisannuel 'Solidarité et Pauvreté', Parlement de la Communauté germanophone, 22/06.
- Présentation du Rapport bisannuel 'Solidarité et Pauvreté', Bruxelles Environnement, 23/06.
- Contribution à la Conférence finale du projet BELMOD et TAKE 'Non-recours aux droits sociaux en Belgique : ampleur, causes et solutions possibles', SPF Sécurité sociale et le TAKE Consortium, 23/06.
- Présentation de l'avis sur l'accès à l'eau (Service de lutte contre la pauvreté, Netwerk tegen armoede, SAAMO), SERV Minaraad, 30/08.
- Présentation du Rapport bisannuel 'Solidarité et Pauvreté', SERV, 01/09.
- Présentation du Rapport bisannuel 'Solidarité et Pauvreté', Universiteit voor het Maatschappelijk Belang, 14/09.
- Présentation 'Vers une fiscalité juste', Université d'été Amnesty International, 17/09.
- Présentation sur la précarité énergétique et les mesures en Belgique, Plateforme des droits de l'homme, 04/10.
- Organisation du workshop et présentation 'Vers une fiscalité juste', SDG Forum 2022, Bruxelles, 04/10.
- Présentation du memorandum sur le statut cohabitant, Atelier des droits sociaux, 06/10.
- Présentation du Rapport bisannuel 'Solidarité et Pauvreté', Vlaamse Raad WVG, 11/10.
- Contribution aux tables rondes sur le climat concernant les thèmes fiscalité, énergie, mobilité, économie circulaire.
- Animation des panels de la Conférence nationale 'Du rêve à la réalité : la fin du sans-abrisme en Belgique', Infirmiers de rue asbl, 14/10.
- Présentation du Rapport bisannuel 'Solidarité et Pauvreté', Brupartners, 18/10.
- Contribution au 'Colloque, Croiser les savoirs avec tou·te·s L'Espace collaboratif pour le développement des recherches en croisement des savoirs', démocratie & participation, 15/11 et 16/11.
- Présentation du Rapport bisannuel 'Solidarité et Pauvreté', CESE Wallonie, 07/12.
- Présentation du projet du 3^{ème} Cahier jurisprudence, concernant une recherche sur les règlements autour de la mendicité, Journée de réflexion 'Le regard des des magistrats sur la pauvreté', 05/12.

- Participation au panel du High-level event des tables rondes sur le climat, SPF Santé Publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, 06/12.
- Présentation 'Le non-recours aux droits et les pratiques d'automatisation en Belgique', Réseau des ombudsmans et médiateurs, 16/12.

4. Recueil et publication de la jurisprudence

Le Service de lutte contre la pauvreté a pour mission d'évaluer l'effectivité de l'exercice des droits des personnes en situation de pauvreté. C'est dans ce cadre que s'inscrit le <u>projet « Jurisprudence »</u>, au sein duquel des décisions judiciaires sont analysées. La spécificité de ce projet consiste à rassembler et à publier gratuitement des décisions relatives aux droits fondamentaux, pertinentes au regard de la pauvreté : logement, protection de la vie familiale, protection de la santé, travail et protection sociale...

C'est également dans le cadre de ce projet qu'une journée de réflexion sur « *le regard des magistrats sur la pauvreté* » est organisée.

Dans le cadre de ce projet, une collaboration avec une <u>nouvelle revue juridique sur les droits</u> <u>fondamentaux et la pauvreté</u> est en cours; le Service participe, entre autres, au comité de rédaction.

Généralités

Les décisions sont résumées dans un langage accessible au grand public, sans pour autant négliger leur complexité juridique. Ces résumés sont ensuite publiés sur le site internet, conjointement aux décisions rendues anonymes. Chaque résumé paraît tant en néerlandais qu'en français.

Dans le but de garantir la qualité et l'exactitude juridique de chaque résumé, la Commission d'accompagnement procède à un contrôle avant la publication.

En 2022, un article a été publié dans le Journal du Droit des Jeunes sur le deuxième cahier thématique consacré à la préservation du lien entre l'enfant placé et ses parents dans un contexte de pauvreté.

En 2022, une étude a été réalisée en réponse à l'arrêt *Lacatus* de la Cour européenne des droits de l'homme, lequel reconnaît le droit à la mendicité dans certaines circonstances. L'impact de cet arrêt sur la Belgique est à l'origine d'une collaboration entre le Service de lutte contre la pauvreté et l'IFDH. Avec cette recherche, nous avons essayé de rassembler toutes les réglementations existantes en matière de mendicité en Belgique. Nous avons examiné dans quelles villes et communes des règlements sur la mendicité ont été introduits, à quoi ressemblent ces règlements et comment ils se rapportent aux principes de la jurisprudence. La recherche sera finalement publiée dans un Cahier conjoint du Service et de l'IFDH.

Méthodes de recueil de la jurisprudence

Le recueil de la jurisprudence s'opère de différentes manières. Le Service a notamment reçu de la jurisprudence non publiée de la part de juges avec qui il entretient des contacts, ainsi que de tribunaux divers : tribunaux du travail, justices de paix, juridictions pénales, etc. Depuis 2017, le Service est en outre exempté du droit d'expédition. Il peut dès lors obtenir gratuitement les décisions rendues auprès de tous les tribunaux belges.

5. Information et Communication

5.1. Site internet

Sur son site internet (<u>www.luttepauvrete.be</u>), le Service de lutte contre la pauvreté offre des informations au grand public dans les trois langues nationales et en anglais, les versions du site en anglais et en allemand étant moins détaillées. Le site internet est le moyen idéal de rendre accessibles les informations que le Service recherche, rassemble ou produit. Comme les années précédentes, c'est la rubrique 'faits et chiffres' qui a été la plus visitée. On y trouve des réponses à de nombreuses questions.

La page reprenant le calendrier annuel des activités organisées dans le cadre de la Journée mondiale du refus de la misère du 17 octobre a également attiré de nombreux visiteurs.

En 2022, le menu principal du site a été modifié, de manière à rendre la rubrique 'Jurisprudence' plus visible et plus accessible. Un onglet spécifique a été ajouté au menu principal, et les différentes sous-rubriques ont été organisées dans un sous-menu. Dans un même souci de lisibilité, la rubrique 'Recherche' a été remaniée et un onglet spécifique a également été ajouté au menu principal. On peut notamment y retrouver les travaux de recherche menés par et avec le Service, ainsi que des activités liées au GIReP.

5.2. Activités du centre de documentation

Le centre de documentation est principalement destiné à l'usage interne en soutien aux travaux des collaborateurs. Toutes sortes de publications - y compris des articles, des livres, des présentations, des études - sont cataloguées. Les revues numériques sont également de plus en plus utilisées.

Le Service a reçu 159 questions par mail ou par téléphone, dont la plupart (70 %) étaient des questions d'information provenant d'organisations, de professionnels (principalement des journalistes), d'étudiants et de services publics. Il s'agit majoritairement de questions relatives à des chiffres et des interviews. 24 % des contacts concernaient des demandes d'aide, dont la plupart des questions portaient sur des difficultés financières, ainsi que sur les énergies, la santé, le logement, invalidité et la justice. Dans le cas de telles demandes d'aide, le Service essaie d'orienter les personnes vers une organisation spécifique qui peut offrir un soutien dans la région de la personne concernée pour trouver une réponse à sa question. Il y a eu en outre des questions d'étudiants en vue d'un stage et d'organisations demandant une coopération dans le cadre d'un événement.

5.3. Relations presse, stratégie médias et réseaux sociaux

Comme chaque année, à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère, le 17 octobre, un communiqué de presse a été diffusé auprès des journalistes de la presse écrite et audiovisuelle afin de faire connaître l'agenda des activités organisées, disponible sur le site du Service.

Le compte Twitter (<u>@Luttepauvrete</u>) du Service, créé le 16 octobre 2017, constitue un relais supplémentaire de communication. L'utilisation du compte Twitter est liée à l'actualité et aux thématiques suivies par le Service. Le compte poursuit une progression régulière en termes du nombre d'utilisateurs. Au 31 décembre 2022, le compte Twitter du Service comptait 667 abonnés et avait publié 276 tweets (FR + NL) pour l'année 2022, avec 73 059 impressions. Les tweets publiés dirigent aussi souvent que possible les internautes vers les publications du Service, des articles de presse ou des pages de son site web. Cette communication multicanal contribue à renforcer la visibilité du travail mené par le Service. Depuis 2019, le fil d'actualité Twitter apparaît sur la page d'accueil du site internet du Service.

La Newsflash est également un important outil de diffusion des travaux du Service. Outre un article de fond en lien avec les thématiques traitées par le Service, elle revient sur ce qui a fait l'actualité du Service les mois passés et donne un aperçu du suivi du Rapport bisannuel et des publications récentes du Service. Depuis avril 2020, elle est gérée par le biais de la plate-forme de messagerie Mailchimp, qui offre des possibilités de création et de gestion des contacts enrichies. Deux Newsflash ont été envoyées les 25 mai (thématique consacrée à la recherche Re-InVEST.be) et 30 novembre 2022 (thématique consacrée aux risques d'E-exclusion liés à la transformation digitale).

L'envoi des communiqués de presse se fait également par cette voie. En 2022, trois communiqués de presse (nouvelle ordonnance relative à la politique de l'eau en Région de Bruxelles-Capitale, nécessité d'une approche interfédérale face à la crise énergétique actuelle, journée internationale pour l'élimination de la pauvreté du 17 octobre) ont ainsi été envoyés. Trois autres communiqués, développés en commun avec d'autres institutions de droits humains ont aussi été publiés sur le site internet du Service : 'Guerre en Ukraine : travailler ensemble pour assurer une protection efficace des personnes fuyant la guerre', 'Apprendre de l'accueil des Ukrainien·ne·s en Belgique – Recommandations de six institutions de droits humains' et 'État des lieux du droit du travail en Belgique – La Belgique offre une bonne protection sociale, mais pas à tout le monde'.

5.4. Publications

Les publications sont disponibles sur:

- https://www.luttepauvrete.be/publication/du-service/rapport-bisannuel/
- https://www.luttepauvrete.be/publication/du-service/rapports-dactivites/
- https://www.luttepauvrete.be/publication/du-service/articles-des-collaborateurs-du-service/
- https://www.luttepauvrete.be/avis-et-notes/
- https://www.luttepauvrete.be/communiques-de-presse/
- https://www.luttepauvrete.be/newsflash-2/
- https://www.luttepauvrete.be/publication/du-service/notes-et-livres-du-service/

5.5. Écho dans les médias

Le Service est régulièrement mentionné dans divers médias, principalement dans la presse écrite, sur des sites web et dans des articles. En 2022, le centre de documentation a enregistré 259 mentions, dont environ 30 % dans des articles de revues, des publications (en ligne) et des journaux. En termes de langue, environ 51 % sont des références néerlandophones, 42 % sont des références francophones, tandis que les 5 % restants concernent des sources germanophones et anglophones. À cet égard, il est régulièrement fait référence à la <u>Faits et chiffres</u>, ainsi qu'aux Rapports bisannuels.

Le Rapport bisannuel 'Solidarité et pauvreté' a continué à retenir l'attention des médias à travers divers articles dans la presse écrite et en ligne, ainsi que dans plusieurs magazines spécialisés (Sampol, Viewz, De Gids op maatschappelijk gebied, Revue Politique, Sociaal.net, En Marche). Le Service a également eu l'occasion de présenter le Rapport en radio, lors de l'émission 'Au bout du jour' sur La Première RTBF, le le 7 février. Le Service a aussi participé à l'émission télé 'Demain, c'est pas si loin : la précarité', consacrée à la précarité des jeunes, sur la chaîne locale No-Télé, ainsi qu'à deux émissions télé sur la chaîne d'info LN24. Une première fois le 4 mai, où il a été notamment question du Rapport bisannuel 'Durabilité et pauvreté', dans le cadre d'une émission consacrée aux 25 ans du développement durable en Belgique. Une seconde fois le 16 mai, avec une intervention sur le thème du pouvoir d'achat et de l'inflation. Le Service a enfin collaboré avec la presse spécialisée sur des sujets spécifiques, avec notamment un focus sur le chapitre 'Fiscalité' du Rapport bisannuel 'Solidarité et pauvreté' dans la revue De Gids op maatschappelijk gebied, un article sur la digitalisation dans la Revue Politique, et un article consacré au non-recours aux droits dans le magazine Salut et Fraternité.

6. Fonctionnement interne

6.1. Commission d'accompagnement

La Commission d'accompagnement, présidée par la ministre chargée de la Lutte contre la pauvreté, a pour mission d'assurer le suivi du contenu des travaux menés par le Service de lutte contre la pauvreté et de veiller au respect de la méthodologie (art. 8 de l'accord de collaboration). En 2022, la Commission d'accompagnement s'est réunie à quatre reprises.

6.2. Comité de gestion

Le Comité de gestion est investi de trois missions : veiller à ce que l'accord de collaboration soit dûment exécuté, dresser le plan des besoins en personnel et élaborer un projet de budget (art. 7 de l'accord de collaboration). Le président du Comité de gestion est M. Ides Nicaise. En 2022, le Comité de gestion s'est réuni à trois reprises.

6.3. Équipe

L'équipe est actuellement composée de neuf personnes, avec un équivalent moyen de 7,5 employés à temps plein pour l'année 2022. Sur ce total, environ 1 équivalent temps plein est consacré au projet de recherche Re-InVEST.be et financé par celui-ci.

6.4. Collaboration avec Unia et Myria

Suite à la crise de Covid-19, une task force a été mise en place avec Unia et Myria à partir de mars 2020 en fonction des mesures de personnel nécessaires concernant la continuité des opérations, le télétravail obligatoire et les aspects de bien-être dans ce contexte. Cette task force est restée active jusqu'au printemps 2022, se réunissant encore deux fois.

En outre, le Service a participé des concertations régulières avec les directions d'Unia et de Myria, en fonction de la politique du personnel et du bien-être. Il existe également un échange d'informations entre les membres du personnel des trois institutions par le biais de divers canaux.

En mars 2022, le Service a déménagé dans le bâtiment "Eurostation", où il partage des bureaux avec Unia, Myria, Ennhri, Equinet et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Formations:

- Tables de conversation français
- Microsoft Calls dans Teams
- Belga.Press webinar
- Microsoft PowerPoint (avec l'équipe)

- Microsoft Word
- Lutte contre les incendies
- Formation à la gestion du temps
- Mieux communiquer à l'ère numérique
- MS Teams
- Formation Néerlandais
- Séance d'information sur l'intelligence artificielle, donnée par Unia

En fonction du travail du Service, les journées (d'étude) suivantes ont été suivies :

- Présentation recherche Belmod, 03/02.
- Golfbrekers. Een staat van het gezinsbeleid in Vlaanderen 2021, 23/02.
- Conférence 'Lutter contre le sans-abrisme à l'échelle européenne : regards croisés', 28/02.
- Vooruitzicht, Decenniumdoelen, 15/03.
- Dénombrement 2021 du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi, Fondation Roi Baudouin, 17/03.
- HELICONference: Data needs during the COVID-19 crisis, 27/04.
- Blockchain-technologie: een instrument voor duurzame ontwikkeling?, 04/05.
- Sociaalwerkconferentie 2022, 05/05.
- Webinaire sur la transition énergétique, IWEPS, 05/05.
- Journée 'La loi sur le Développement Durable a 25 ans : posons un regard sur le passé et sur l'avenir', organisée à l'occasion du 25ème anniversaire de la politique fédérale belge de développement durable par la Ministre Fédérale du Développement durable, Zakia Khattabi, 5/05.
- Matinée de présentation d'un Guide d'élaboration d'un diagnostic local social santé organisée par l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, 12/05.
- Hoge Gezondheidsraad: Na de pandemie... Naar een inclusieve geestelijke gezondheidszorg: iedereen aan boord!, 18/05.
- BE-PARADIS workshop on inequality, 19/05.
- Lage emissiezones & sociale rechtvaardigheid, 19/05.
- Webinaire 'Les enjeux de la digitalisation : perspectives à l'horizon 2030', Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESEW), 20/05.
- Just transition policy launch event', ministre fédérale pour le Développement durable, 24/05.
- Matinée d'information sur l'action en cessation, 03/06.
- Prijs Armoede uitsluiten, Welzijnszorg, 09/06.
- Conférence 'Printemps résilient', Direction du Développement durable du SPW, 17/06.

- Side-event on the non-take-up of rights, 50th Human Rights Council session, 24/06.
- Online Conferentie 'Adequate Minimum Income Protection The Backbone of a Truly Social Europe, European Anti-Poverty Network (EAPN), 28/06.
- Academische Zitting, 25 jaar Kinderrechtencommissariaat, 30/06.
- Steering child well-being policies with good data, 05/07.
- Paneldiscussie: The commitment to ending poverty in all its forms and dimensions, 01/09.
- Olivier De Schutter: "how can we build a more inclusive Society?", 06/09.
- Colloque 'Ce qui nous arrive' sur les crises et les inégalités sociales organisée par le Forum-Bruxelles contre les inégalités, la FDSS, CESEP, Fédération des Maisons médicales, Le Grain, Lire et écrire Bruxelles, CSC, CNCD 11.11.11., FGTB Bruxelles et Solidaris, 22/09 et 23/09.
- SDG Forum 2022, 04/10.
- Installatie Leerstoel Pelicano, UGent, 04/10.
- Formation-action (ateliers prospectifs) 'La cohésion sociale pour la Wallonie à l'horizon 2050', organisée par la Direction de la Cohésion sociale du SPW et l'Institut Jules Destrée, Namur, 6/10, 13/10 et 19/10.
- Event 'Dak- en thuisloosheid bij jongvolwassenen, Koning Boudewijnstichting, 10/10.
- Seminarie Sociale crisismonitoring: COVID-19 and beyond, Working Group Social Impact Covid-19 en onderzoeksconsortium COVIVAT, 12/10.
- Conférence 'Rêve de toit', Infirmiers du rue, 14/10.
- 50 jaar Centrum Kauwenberg, 17/10.
- Debat met verantwoordelijken SVK & Woonpunt (Mechelen), 17/10.
- Atelier-échange 'Une école des solidarités pourquoi faire?', 17/10.
- Webinar over structurele armoedebestrijding, met Tuur Ghys, 17/10.
- Conférence : 'Fracture numérique...vers l'exclusion totale?', 05/11.
- Barometer kinderarmoede: Analyse EU-SILC 2021 gegevens en beleidsrapport met aanbevelingen ter bestrijding van kinderarmoede en versterking van het gezinsbeleid, 7/11.
- Colloque 'Croiser les savoirs avec tou·tes, par L'Espace collaboratif pour le développement des recherches en croisement des savoirs', Paris, ATD Quart Monde, 15-16/11.
- Voorstelling jaarverslag, Kinderrechtencommissariaat, 16/11.
- Webinar Wegwijs in schulden, 17/11.
- Herfstschool: Sociaal klimaatbeleid in de praktijk, 17/11.
- Conférence 'Un avenir numérique plus juste : avec qui ?', AB-REOC, 17/11.
- Journée d'étude "La dématerialisation des services : Comment surmonter cet obstacle dans notre travail social ?"dans le cadre de la Semaine du Secteur Bruxellois d'Aide aux Personnes sans abri, 18/11.

- Webinar: Digital Transition & Homelessness, 23/11.
- Studie- en netwerkdag rechtvaardige fiscaliteit, 25/11.
- Événement '30 ans au service de la cohésion sociale en Wallonie' organisé par la Direction de la Cohésion sociale du SPW, Namur, 01/12.
- Table-ronde "où sont les surendettés?" Observatoire du Crédit et de l'Endettement, 08/12.
- Voorstelling Jaarboek Armoede en sociale uitsluiting, USAB, 09/12.

Annexe 1: Accord de coopération

L'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté a été signé à Bruxelles le 5 mai 1998. Il a été approuvé par :

- >> La Communauté flamande, décret du 17 novembre 1998, M.B. du 16 décembre 1998
- >> L'Etat fédéral, loi du 27 janvier 1999, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Communauté française, décret du 30 novembre 1998, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Communauté germanophone, décret du 30 novembre 1998, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Région wallonne, décret du 1er avril 1999, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Région de Bruxelles-Capitale, ordonnance du 20 mai 1999, M.B. du 10 juillet 1999

TEXTE DE L'ACCORD

Vu l'article 77 de la Constitution;

Vu la loi spéciale du 8 août 1980 de réforme des institutions, notamment l'article 92bis, §1, inséré par la loi spéciale du 8 août 1988 et modifié par la loi spéciale du 16 juillet 1993;

Vu la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises, notamment les articles 42 et 63;

Vu la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone, notamment l'article 55bis, inséré par la loi du 18 juillet 1990 et modifié par la loi du 5 mai 1993:

Vu la décision du Comité de concertation Gouvernement fédéral - Gouvernements des Communautés et des Régions du 3 décembre 1997;

Considérant que la précarité d'existence, la pauvreté et l'exclusion sociale, économique et culturelle, fût-ce d'un seul être humain, portent gravement atteinte à la dignité et aux droits égaux et inaliénables de tous les êtres humains;

Considérant que la restauration des conditions de la dignité humaine et de l'exercice des droits de l'Homme définis par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 et par les deux Pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels, et aux droits civils et politiques du 19 décembre 1966 est un objectif commun de chaque Autorité du pays;

Considérant que la réalisation de cet objectif passe, notamment, par un effort constant de chaque Autorité, tant de son côté qu'en coordination avec les autres pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société;

Considérant que la sécurité sociale est prioritaire pour le maintien de la cohésion sociale, pour la prévention de la précarité, de la pauvreté et des inégalités sociales et pour l'émancipation de l'être humain;

Considérant qu'il importe d'assurer la continuité de ces politiques d'intégration, notamment par l'adaptation et le développement des services publics;

Considérant que la participation de toutes les personnes concernées par ces politiques d'intégration, dès leur élaboration, doit être garantie par les Autorités;

- >> L'Etat fédéral, représenté par le Premier Ministre, la Ministre des Affaires sociales, la Ministre de l'Emploi et du Travail chargée de la Politique d'Egalité des Chances entre Hommes et Femmes, le Ministre de la Santé publique et des Pensions et le Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale;
- >> La Communauté flamande et la Région flamande, représentées par son Gouvernement, en la personne du Ministre-Président et des Ministres chargés de la coordination de la politique pauvreté ainsi que de l'aide aux personnes;
- >> La Communauté française, représentée par son Gouvernement en la personne de la Ministre-Présidente;
- >> La Communauté germanophone, représentée par son Gouvernement, en la personne du Ministre-Président et du Ministre de la Jeunesse, de la Formation, des Médias et des Affaires sociales;
- >> La Région wallonne, représentée par le Ministre-Président et le Ministre de l'Action sociale;
- >> La Région de Bruxelles-Capitale, représentée par le Ministre-Président;
- >> La Commission communautaire commune, représentée par les membres du Collège réuni chargés de l'Aide aux Personnes;

Ont convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

Dans le respect de leurs compétences respectives, les parties signataires s'engagent à poursuivre et à coordonner leurs politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société, sur la base des principes suivants :

- >> La concrétisation des droits sociaux inscrits à l'article 23 de la Constitution;
- >> Un accès égal pour tous à tous ces droits, ce qui peut également impliquer des mesures d'action positive;
- >> L'instauration et le renforcement des modalités de participation de toutes les Autorités et personnes concernées, en particulier les personnes vivant dans un état de pauvreté, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ces politiques;

>> Une politique d'intégration sociale est une politique transversale, globale et coordonnée, c'est-à-dire qu'elle doit être menée dans tous les domaines de compétence et qu'elle requiert une évaluation permanente de toutes les initiatives et actions entreprises et envisagées.

ARTICLE 2

A cet effet, les parties signataires s'engagent à contribuer, chacune dans la limite de ses compétences, à l'élaboration d'un Rapport sur la Précarité, la Pauvreté, l'Exclusion sociale et les Inégalités d'accès aux droits, ci-après dénommé "le Rapport". Celui-ci est rédigé tous les deux ans pour le mois de novembre par le "Service de lutte contre la pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale" prévu à l'article 5 du présent accord, sur la base des contributions des parties. Le Rapport est établi dans les trois langues nationales.

Il contient au moins:

- >> Une évaluation de l'évolution de la précarité des conditions d'existence, de la pauvreté et de l'exclusion sociale sur la base des indicateurs définis conformément à l'article 3;
- >> Une évaluation de l'exercice effectif des droits sociaux, économiques, culturels, politiques et civils ainsi que des inégalités qui subsistent en matière d'accès aux droits;
- >> Un inventaire et une évaluation des politiques et des actions menées depuis le précédent rapport;
- >> Des recommandations et des propositions concrètes en vue d'améliorer la situation des personnes concernées dans tous les domaines visés au présent article, tant à long terme qu'à court terme.

ARTICLE 3

Après concertation avec le monde scientifique, les administrations et institutions compétentes, les interlocuteurs sociaux et les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, les parties signataires examineront quels sont les indicateurs quantitatifs et qualitatifs et les instruments qui peuvent être utilisés et/ou élaborés afin d'analyser l'évolution dans tous les domaines visés à l'article 2 de façon à permettre aux Autorités compétentes d'intervenir de la manière la plus adéquate. Une première série d'indicateurs sera déterminée pour le 15 novembre 1998.

Dans le respect des lois et règlements relatifs à la protection de la vie privée des individus, les parties signataires s'engagent à mettre gratuitement à la disposition du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale, toutes les données au sujet desquelles un accord préalable sera intervenu, ou à faciliter l'accès à ces données si elles appartiennent à des services extérieurs. Les parties signataires ont également accès à ces données.

ARTICLE 4

- § 1 er Le Rapport est remis via la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale mentionnée à l'article 9 au Gouvernement fédéral ainsi qu'aux Gouvernements des Communautés et des Régions, qui s'engagent à le transmettre à leurs Conseils, Parlements ou Assemblées.
- Dans le mois qui suit sa réception, le Rapport est transmis par le Gouvernement fédéral au Conseil National du Travail et au Conseil Central de l'Economie, qui rendent un avis dans le mois, à propos notamment des domaines qui relèvent de leurs missions. Selon la même procédure, les Communautés et les Régions demandent également un avis à leurs propres organes d'avis compétents dans ce domaine.
- §3 Toutes les parties signataires s'engagent à tenir un débat relatif au contenu du Rapport et des avis et, en particulier, aux recommandations et propositions formulées dans le rapport.

ARTICLE 5

- §1er Afin de mettre en œuvre ce qui précède un « Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale" est créé avec pour missions de :
 - >> Répertorier, systématiser et analyser les informations en matière de précarité d'existence, de pauvreté, d'exclusion sociale et d'accès aux droits sur la base des indicateurs définis conformément à l'article 3:
 - >> Formuler des recommandations et des propositions concrètes en vue d'améliorer les politiques et les initiatives de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société;
 - >> Rédiger, au moins tous les deux ans, un Rapport tel que défini à l'article 2;
 - >> A la demande d'une des parties signataires, de la Conférence interministérielle pour l'Intégration sociale ou d'initiative, émettre des avis ou rédiger des rapports intérimaires sur toute question relative aux domaines relevant de ses missions;
 - >> Organiser une concertation structurelle avec les plus démunis.
- Pour réaliser les objectifs définis sous § 1 er, le Service associe d'une manière structurelle et continue à ses travaux les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, en faisant usage de la méthodologie basée sur le dialogue, telle qu'elle a été développée lors de l'élaboration du « Rapport Général sur la Pauvreté ».

Le Service peut également faire appel à toute personne ou organisation publique ou privée ayant expertise en la matière.

ARTICLE 6

- § 1er Le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale est trilingue et est créé au niveau fédéral, au Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme. Il est subsidié par tous les partenaires. Pour 1998, un budget de vingt millions de francs est mis à disposition :
 - >> 15.000.000 francs par l'Etat fédéral;
 - >> 2.800.000 francs par la Communauté flamande et la Région flamande;
 - >> 1.700.000 francs par la Région wallonne (en concertation avec les Communautés française et germanophone);
 - >> 500.000 francs par la Région de Bruxelles-Capitale (en concertation avec la Commission communautaire commune).

Les montants sont indexés annuellement. Le budget peut être adapté moyennant l'accord de toutes les parties concernées après évaluation, par un avenant au présent accord de coopération.

Les montants sont versés pour le mois de mars de l'année à laquelle ils se rapportent.

- Une collaboration permanente et structurelle doit avoir lieu entre le Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale et les administrations compétentes au niveau des Communautés et des Régions. A cette fin, des collaborateurs scientifiques sont mis, sous une forme ou une autre, à la disposition du Service par les trois Régions, à savoir : 1,5 équivalent temps plein par la Région flamande, 1 équivalent temps plein par la Région wallonne et 1/2 équivalent temps plein par la Région de Bruxelles-Capitale. S'il s'agit de fonctionnaires, ceux-ci continuent à faire partie du personnel de la Région.
- §3 Dans le respect de leurs compétences et de leurs budgets, les Communautés et les Régions veillent à reconnaître et à encourager des organisations dans lesquelles des personnes démunies s'expriment.

ARTICLE 7

- §1er Un Comité de Gestion du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale est mis en place avec les missions suivantes :
 - >> La garantie de la bonne exécution du présent accord de coopération;

- >> Sur proposition de la Commission d'Accompagnement prévue à l'article 8, la faculté de recourir à des établissements scientifiques ou à des services d'étude spécialisés qui, étant donnée leur expérience et le matériel dont ils disposent, peuvent assister le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale dans l'accomplissement de ses missions; dans ce cas, une convention doit être conclue avec le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme:
- >> L'élaboration pour le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale d'un projet de budget dont la gestion est strictement séparée de la dotation organique du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme;
- >> La détermination du programme des besoins en personnel et en particulier du profil des fonctions du coordinateur.
- Le Président et le Vice-Président du Comité de Gestion et le coordinateur du Service de lutte contre la pauvreté, la Précarité en l'Exclusion assistent avec voix consultative aux assemblées du Conseil d'administration du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme quand des points concernant le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale sont à l'ordre du jour.
- §3 Outre le Représentant du Premier Ministre qui le préside, le Comité de Gestion se compose de 12 membres, parmi lesquels :
 - >> 4 membres présentés par l'Etat fédéral;
 - >> 3 membres présentés par la Communauté flamande et la Région flamande;
 - >> 2 membres présentés par la Région wallonne en concertation avec la Communauté française;
 - >> 2 membres présentés par la Région bruxelloise en concertation avec la Commission communautaire commune, dont un néerlandophone et un francophone;
 - >> 1 membre présenté par la Communauté germanophone.

Ces membres sont désignés en fonction de leurs compétences et de leur expérience dans les domaines visés par le présent accord de coopération. Ils sont désignés par les Gouvernements respectifs, et sont nommés pour un mandat renouvelable de 6 ans par un arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres.

§4 En outre, le Directeur et le Directeur adjoint du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme ainsi que le coordinateur du Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale sont membres avec voix consultative du Comité de Gestion.

ARTICLE 8

Il est créé une Commission d'Accompagnement qui, sous la présidence du Ministre ou Secrétaire d'Etat compétent pour l'Intégration sociale, accompagne les travaux du Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale. La Commission d'Accompagnement veille également au respect de la méthodologie et des critères prévus à l'article 3, ainsi qu'au bon avancement du Rapport. La Commission d'accompagnement est composée des membres du Comité de Gestion prévu à l'article 8, auxquels viennent s'ajouter, au moins :

- >> 4 représentants des interlocuteurs sociaux, présentés par le Conseil National du Travail;
- >> 2 représentants des organismes assureurs, présentés par le Collège Intermutualiste National:
- >> 5 représentants présentés par les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, dont un représentant des sans-abri;
- >> 3 représentants présentés par la Section Aide sociale de l'Union des Villes et des Communes belges.

Ces représentants sont proposés en fonction de leurs compétences et de leur expérience dans les domaines visés par le présent accord de coopération. Le Comité de Gestion leur octroie un mandat de 6 ans.

ARTICLE 9

En vue de garantir la concertation entre les différents Gouvernements, la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale se réunit au moins deux fois par an.

Dans le respect des compétences des Autorités qui la composent, elle a pour mission de veiller à une approche globale, intégrée et coordonnée des politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société.

Elle est présidée par le Premier Ministre et préparée en collaboration avec le Ministre ou Secrétaire d'Etat qui a l'Intégration sociale dans ses attributions. Ils en assurent également le suivi. A cet effet, ils font appel à la compétence de la Cellule Pauvreté au sein de l'Administration de l'Intégration sociale et du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale.

ARTICLE 10

Dans le cadre de la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale, les parties signataires évalueront annuellement le fonctionnement du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale et la bonne exécution du présent accord de coopération.

ARTICLE 11

Le présent accord de coopération vise à renforcer la mission du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, telle que définie à l'article 2 de la loi du 15 février 1993 créant un Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, en particulier dans le domaine de la lutte contre toute forme d'exclusion. C'est pourquoi, à l'occasion du renouvellement du Conseil d'administration du Centre, le Gouvernement fédéral invitera le Parlement à tenir compte de ce renforcement sur la base de l'évaluation prévue à l'article 10.

Fait à Bruxelles, le 5 mai 1998, en 7 exemplaires.

Pour l'Etat fédéral : J.-L. DEHAENE, Premier Ministre ; M. COLLA, Ministre de la Santé publique ; M. DE GALAN, Ministre des Affaires sociales ; M. SMET, Ministre de l'Emploi et du Travail ; J. PEETERS, Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale ;

Pour la Communauté flamande et la Région flamande : L. VAN DEN BRANDE, Ministre-Président ; L. PEETERS, Ministre des Affaires intérieures, de la Politique urbaine et du Logement ; L. MARTENS, Ministre de la Culture, de la Famille et de l'Aide sociale ;

Pour la Communauté française : L. ONKELINX, Ministre-Présidente ;

Pour la Communauté germanophone : J. MARAITE, Ministre-Président ; K.-H. LAMBERTZ, Ministre de la Jeunesse, de la Formation, des Médias et des Affaires sociales ;

Pour la Région wallonne : R. COLLIGNON, Ministre-Président ; W. TAMINIAUX, Ministre de l'Action sociale ; Pour la Région de Bruxelles-Capitale : CH. PICQUE, Ministre-Président ;

Pour la Commission communautaire commune : R. GRIJP, D. GOSUIN, Membres du Collège réuni chargés de l'Aide aux Personnes.

Annexe 2: 2022 en quelques chiffres



SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, LA PRECARITÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Place Victor Horta 40, bte 40, 1060 Saint-Gilles (Bruxelles)

WWW.LUTTEPAUVRETE.BE

